

Extrait du registre des délibérations

Le 24 juin 2019, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 17/06/19

N° C-2019-06-24/00 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2019-06-24/01 - COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2018, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à payer,

APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Après en avoir délibéré :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé par l'ordonnateur est conforme dans sa réalisation et n'appelle ni observation, ni réserve,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

(40 pour - 11 abstentions, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie Dominique FRIGOUT).
Monsieur Joël BRUNEAU n'a pas pris part au vote).

N° C-2019-06-24/02 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC, 1^{ère} Maire-Adjointe, M. Joël BRUNEAU s'étant retiré au moment du vote, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DONNE acte à M. le Maire de la présentation du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	141 221 119.21	141 221 119.21	81 856 665.26	81 856 665.26	223 077 784.47	223 077 784.47
2) Mandats et titres émis	128 928 668.73	143 769 952.70	51 768 898.32	53 029 871.84	180 697 567.05	196 799 824.54
3) Résultats exécution n-1 reportés		703 643.21	9 928 439.83			-9 224 796.62
4) Résultats de clôture		15 544 927.18	8 667 466.31			6 877 460.87
5) Restes à réaliser			16 011 458.60	11 850 801.00	16 011 458.60	11 850 801.00
6) Soldes des restes à réaliser			4 160 657.60		4 160 657.60	
7) Résultat cumulé		15 544 927.18	12 828 123.91			2 716 803.27

COMPTE ANNEXE THEATRE

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	8 274 666.95	8 274 666.95	319 975.60	319 975.60	8 594 642.55	8 594 642.55
2) Mandats et titres émis	7 765 296.06	6 905 791.80	124 921.26	500 843.56	7 890 217.32	7 406 635.36
3) Résultats exécution n-1 reportés		1 056 293.95		5 326.05	-1 056 293.95	
4) Résultats de clôture		196 789.69		381 248.35		578 038.04
5) Restes à réaliser			147 955.52		147 955.52	
6) Soldes des restes à réaliser			147 955.52		147 955.52	
7) Résultat cumulé		196 789.69		233 292.83		430 082.52

COMPTE ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
1) Prévisions budgétaires	35 033 893.07	35 033 893.07	28 957 173.78	28 957 173.78	63 991 066.85	63 991 066.85
2) Mandats et titres émis	28 351 934.20	28 299 434.20	18 671 531.32	23 540 315.81	47 023 465.52	51 839 750.01
3) Résultats exécution n-1 reportés			3 957 173.78		3 957 173.78	
4) Résultats de clôture	52 500.00			911 610.71		859 110.71
5) Restes à réaliser						
6) Soldes des restes à réaliser						
7) Résultat cumulé	52 500.00			911 610.71		859 110.71

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE en conséquence les résultats de l'exercice 2018 tels que résumés ci-dessus,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(40 pour - 9 contre, Monsieur Philippe DURON, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie Dominique FRIGOUT) - 2 abstentions, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET.

Monsieur Joël BRUNEAU n'a pas pris part au vote

N° C-2019-06-24/03 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2018, conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

1. Budget Principal

- au financement de la section d'investissement (1068), soit : 12 828 123.91 €,
- le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 2 716 803.27 €

2. Budget annexe du Théâtre

Le résultat de fonctionnement est intégralement inscrit en report à nouveau (002) soit 196 789.69 €

3. Budget annexe des opérations d'urbanisme

Le résultat de fonctionnement est intégralement inscrit en report à nouveau déficitaire (002) soit 52 500.00 €

A – BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	27 315 709.91 €	27 315 709.91 €
Section de fonctionnement	3 370 303.27 €	3 370 303.27 €
Totaux	30 686 013.18 €	30 686 013.18 €

B – BUDGET ANNEXE THEATRE		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	381 248.35 €	381 248.35 €
Section de fonctionnement	196 789.69 €	196 789.69 €
Totaux	578 038.04 €	578 038.04 €

C – BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	911 610.71 €	911 610.71 €
Section de fonctionnement		
Totaux	911 610.71 €	911 610.71 €

D – BUDGET GENERAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	28 608 568.97 €	28 608 568.97 €
Section de fonctionnement	3 567 092.96 €	3 567 092.96 €
Totaux	32 175 661.93 €	32 175 661.93 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(41 pour - 11 contre, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie Dominique FRIGOUT).

N° C-2019-06-24/04 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le budget supplémentaire de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(41 pour - 11 contre, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie Dominique FRIGOUT).

N° C-2019-06-24/05 - VIREMENTS DE CRÉDITS ET ADAPTATIONS BUDGÉTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les virements de crédits et adaptations budgétaires suivants :

I – BUDGET PRINCIPAL

N°	IMPUTATION D'ORIGINE		IMPUTATION DE		N°
	Section - Chapitre		Section - Chapitre		
1	F – 011	611.33.3023	F - 67	6714.30.3000	1 000.00
2	I - 1029	2313.020.0009	I - 4006	2313.412.4021	30 000.00
3	I - 8005	2315.814.8010	I - 4006	2313.412.4021	22 010.00
4	F – 011	6238.023.0030	I - 1025	2051.020.0012	2 930.00
5	F – 65	65748.311.3001	F – 011	611.33.3023	1 500.00
6	I – 1012	2051.020.0012	I – 1025	2051.020.0012	59 875.00
7	F – 011	6257.020.0007	I – 1019	2188.020.0007	5 000.00
8	I – 8054	2031.824.8015	I – 8048	2031.824.8015	10 000.00
9	I – 1027	2031.020.0012	I – 1025	2031.020.0012	1 000.00
10	F – 011	611.33.3023	F - 012	64131.33.3023	4 820.00

I – BUDGET PRINCIPAL

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

- Recettes de fonctionnement + 0,00 €
- Dépenses de fonctionnement - 7 930,00 €
- Dépenses imprévues en fonctionnement - 0,00 €
- Virement à la section d'investissement + 7 930,00 €

- Recettes d'investissement + 0,00 €
- Dépenses d'investissement + 7 930,00 €
- Dépenses imprévues en investissement - 0,00 €
- Virement de la section de fonctionnement + 7 930,00 €

Budgétairement, ces écritures s'équilibrent de la manière suivante sur le budget principal :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	- 12 250.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	
016	Charges afférente à la structure	-			
012	Charges de personnel	4 820.00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante	- 1 500.00			
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
022	Dépenses imprévues	-	042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	
023	Virement à la section d'investissement	7 930.00			
Total dépenses de fonctionnement		-	Total recettes de fonctionnement		-
Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
1012		-59 875.00			
1019		5 000.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	
1025		63 805.00	16	Produit global des emprunts souscrits sur 2016	
1027		- 1 000.00			
1029		- 30 000.00			
4006		52 010.00			
8005		- 22 010.00			
8048		10 000.00			
8054		- 10 000.00	26	Participations et créances rattachées	-
		-			
		-			
		-			
020	Dépenses imprévues	-	021	Virement de la section de fonctionnement	7 930.00
Total dépenses d'investissement		7 930.00	Total recettes d'investissement		7 930.00

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/06 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2019
: MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millesime	Montant des AP		
			Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
Dépenses			127 654 224.64	-32 405.00	127 621 819.64
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6 322 000.00		6 322 000.00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	2 770 888.44	125 000.00	2 895 888.44
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	4 103 920.00		4 103 920.00
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	4 200 000.00		4 200 000.00
CHATEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHATEAU	2015	9 420 000.00		9 420 000.00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	1 555 000.00		1 555 000.00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	1 575 000.00	-30 000.00	1 545 000.00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	3 433 222.71	62 805.00	3 496 027.71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	4 800 000.00		4 800 000.00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	5 426 000.00		5 426 000.00
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	8 146 500.00		8 146 500.00
FDSPORTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	16 244 464.00	139 810.00	16 384 274.00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	13 597 200.00		13 597 200.00
OEUVREULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	1 087 900.00		1 087 900.00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	340 000.00		340 000.00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	12 790 406.00	18 900.00	12 809 306.00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	15 975 000.00		15 975 000.00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	6 293 320.00	-308 920.00	5 984 400.00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	1 563 403.49	-40 000.00	1 523 403.49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	1 360 000.00		1 360 000.00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
		Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2 770 888.44	125 000.00	2 895 888.44
8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	514 625.78	125 000.00	639 625.78
8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962.66		599 962.66
8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000.00		142 000.00
8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	372 000.00		372 000.00
8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	440 000.00		440 000.00
8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	602 300.00		602 300.00
8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00		30 000.00
8052	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRES	70 000.00		70 000.00
	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	1 575 000.00	-30 000.00	1 545 000.00
1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	1 575 000.00	-30 000.00	1 545 000.00
	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 433 222.71	62 805.00	3 496 027.71
1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	2 445 223.00	63 805.00	2 509 028.00
1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONE SOUS IP	208 000.00		208 000.00
1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	246 999.71	-1 000.00	245 999.71
1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	533 000.00		533 000.00
	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	16 244 464.00	139 810.00	16 384 274.00
4005	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS	758 000.00		758 000.00
4006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	4 805 000.00	139 810.00	4 944 810.00
4007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	10 681 464.00		10 681 464.00
	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	12 790 406.00	18 900.00	12 809 306.00
8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	2 910 406.00	-67 000.00	2 843 406.00
8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 880 000.00	85 900.00	9 965 900.00
	RESERVES FONCIERES	6 293 320.00	-308 920.00	5 984 400.00
8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	4 433 320.00		4 433 320.00
8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	1 860 000.00	-308 920.00	1 551 080.00
	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 563 403.49	-40 000.00	1 523 403.49
8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000.00		500 000.00
8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	63 000.00		63 000.00
8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT D	425 403.49		425 403.49
8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VA			
8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	100 000.00	10 000.00	110 000.00
8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMEN	150 000.00		150 000.00
8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000.00		5 000.00
8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CA	120 000.00		120 000.00
8053	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ILOTS ST JEA	60 000.00		60 000.00
8054	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES	50 000.00	-50 000.00	0.00
8055	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FRU PIERRE HEUZE	40 000.00		40 000.00
8056	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECOQUEVILLE	50 000.00		50 000.00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/07 - INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M14 - FIXATION DE DURÉES D'AMORTISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le barème des durées d'amortissement,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/08 - DIRECTION DE L'EDUCATION - COÛT ÉLÈVE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la fixation du coût élève pour l'année 2019 à 942 € pour un élève en classe de maternelle et 466 € pour un élève en classe élémentaire,

DIT que la participation communale aux dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat d'association avec l'Etat pour l'année 2019, est versée pour les seuls élèves qui auront au moins 3 ans au 31 décembre de l'année d'inscription et dont le ou les titulaires de l'autorité parentale sont domiciliés à Caen au moment de la déclaration des effectifs de rentrée,

DIT que la participation est versée en juillet sur la base de 6/10 du coût et le nombre d'élèves déclarés en octobre 2018 et en novembre pour les 4/10 restants et sur les effectifs d'octobre 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/09 - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATIN ET SOIR - REVALORISATION DE LA PARTICIPATION MUNICIPALE EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de porter, à partir du 1^{er} septembre 2019, la subvention journalière versée par " jour présence enfant caennais " à :

- 1,00 € pour les garderies agréées par les services de la Protection Maternelle et Infantile (moins de 6 ans), les garderies 6 ans et plus et études surveillées ;
- 1,30 € pour les sites « aide aux leçons ».

AUTORISE le maire ou son représentant légal à signer les conventions définissant les conditions d'octroi de ces subventions avec les associations organisatrices qui en ont fait ou en feront la demande.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/10 - AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR LES ÉCOLES PRIVÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la modification du montant de l'aide à la restauration scolaire, conformément à la grille de tarification dans les écoles publiques 2019/2020 et indépendamment du tarif du repas pratiqué dans les écoles privées sous contrat d'association,

DIT que l'aide ne concerne que les enfants résidents à Caen, sous réserve des conditions d'éligibilité concernant les ressources du foyer,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

(50 pour - 2 abstentions, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN).

N° C-2019-06-24/11 - "CARTABLES EN VACANCES" ET "RÉVISION ÉVASION" - 2019 - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution des subventions affectées suivantes :

- Dispositif « cartables en vacances » :
 - Caen Saint-Jean Eudes : 4 500 €
 - MJC Chemin Vert : 4 500 €
 - Horizon Jeunesse : 4 500 €
 - Ligue de l'enseignement : 4 500 €
 - Animation Mieux Vivre et Détente : 4 500 €
- Dispositif « évacion révision » :
 - PEP 14 : 2 500 €

DECIDE que les subventions seront versées en deux temps, soit :

1. 50 % du montant de la subvention en juillet 2019
2. le solde à la réception des bilans quantitatifs, qualitatifs et financiers de l'action avant fin décembre 2019.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/12 - CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) - SUBVENTIONS AFFECTÉES ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement des subventions suivantes :

- PEP 14 :	23 193 €
- Relais scolaire :	26 250 €
- AMVD :	1 000 €
- AFEV :	6 000 €
- Caen Saint Jean Eudes :	3 500 €
- Centre d'animation Calvaire Saint Pierre :	3 125 €

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/13 - PROJETS EDUCATIFS SCOLAIRES 2019/2020 (PES) - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

Ecole Louis Le Châtelier « Atelier d'écriture – livre objet »	700€
Ecole Louis Le Châtelier « Les cultures du monde »	1 500€
Ecole Eustache Restout « La science à l'école »	1 500€
Ecole Vieira da Silva « Bal Folk »	1 800€
Ecole Reine Mathilde « Vivre sa ville »	1 500€
Ecole Reine Mathilde « Création d'un jardin potager »	1 500€
Ecole Venelle aux Champs « Amélioration d'un jardin potager »	325€
Ecole Paul Gernez « En chemin vert la danse »	1 500€
Ecole Michel Pondaven « Massage à l'école »	500€
Ecole Michel Pondaven « Les CO'PAINS »	657€
Ecole Les Vikings « Ceci est un espace public »	2 500€
Ecole Léopold Sédar Senghor « Sortir et découvrir pour s'ouvrir au monde »	3 000€
Ecole Léopold Sédar Senghor « Des livres pour s'évader et rêver à la Pierre Heuzé » ..	1 750€
Ecole Jean Guehenno « Tous au stade – Caen fête ses écoles »	650€
Ecole Robert Doisneau « La découverte des arts »	1 000€

AUTORISE la maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/14 - PROJET EDUCATIF GLOBAL - ACTION DE PRÉVENTION EN ORTHOPHONIE - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE CAEN, NORMANDIE PÉDIATRIE ET L'EDUCATION NATIONALE - ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat pour l'action de prévention en orthophonie dans laquelle la ville de Caen s'engage à verser la somme de 12 626€ au Réseau de Santé Normandie Pédiatrie ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/15 - DISPOSITIF MOINS DE TROIS ANS (DMTA) - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN, LE CCAS DE LA VILLE DE CAEN, ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU CALVADOS (DSDEN) - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite entre, la DSDEN, le CCAS de la Ville de Caen et la Ville de Caen pour la reconduction des dispositifs moins de 3 ans dans les conditions prévues dans la présente convention, ainsi que l'ensemble de pièces nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/16 - ACCUEIL D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT DANS UNE ÉCOLE PRIMAIRE - CONVENTION AVEC L'INSTITUT ANDRÉ BODEREAU ET LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention avec l'IME André Bodereau et la DSDEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/17 - DIRECTION DES SPORTS - ADHÉSION DE LA VILLE DE CAEN EN TANT QUE PARTENAIRE ASSOCIÉ AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC "CENTRE SPORTIF DE NORMANDIE"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Centre sportif de Normandie ».

ADHERE au groupement d'intérêt public « Centre sportif de Normandie » en tant que partenaire associé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/18 - DIRECTION DES SPORTS : CLUBS SPORTIFS AMATEURS - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/19 - DIRECTION DES SPORTS - BASE DE VOILE CAEN-MONDEVILLE - SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de co-financement de la base nautique Caen-Mondeville,

APPROUVE la convention d'utilisation conjointe de cette base nautique, par la Ville de Caen et la Ville de Mondeville,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ces deux conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/20 - DIRECTION DES SPORTS - STADE MALHERBE CAEN - SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT POUR LA SASP ET L'ASSOCIATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement au stade Malherbe Caen, répartie comme suit :

SASP du Stade Malherbe Caen-Calvados-Basse-Normandie : 500 000 €
Association du stade Malherbe : 76 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/21 - DIRECTION DES SPORTS - CLUBS SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les montants de subventions de fonctionnement à attribuer aux associations sportives de haut-niveau suivantes pour la saison sportive 2019 – 2020 :

Hockey Club de Caen : 219 000 €
1ère partie de la saison 109 500 €
2ème partie de la saison 109 500 €
Hockey Club de Caen – Subvention complémentaire Centre de Formation) : 11 000 €
Caen Tennis de Table Club : 110 000 €
1ère partie de la saison 55 000 €
2ème partie de la saison 55 000 €
Caen Basket Calvados : 300 000 €
1ère partie de la saison 150 000 €
2ème partie de la saison 150 000 €
Caen Handball : 230 000 €
1ère partie de la saison 115 000 €
2ème partie de la saison 115 000 €
Ovalie caennaise : 30 000 €
1ère partie de la saison 15 000 €
2ème partie de la saison 15 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/22 - DIRECTION DES SPORTS - SUBVENTIONS AFFECTÉES, D'INVESTISSEMENT ET COMPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, l'attribution de subventions de fonctionnement ou complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

CAEN BASKET CALVADOS : 65 000 €

HEROUVILLE CAEN CANOE-KAYAK : 7 500 €

LA BOULE VENOISIENNE : 950 €

HOCKEY CLUB CAEN VENOIX : 3 000 €

LA BUTTE : 10 000 €

ASSOCIATION SPORTIVE DE L'UNIVERSITE DE CAEN : 500 €

APPROUVE, l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

ROLLER SKATING HOCKEY CAEN : 800 €

ASSOCIATION DES FOULEES DES BISTROTS : 600 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 800 €)

ASSOCIATION FOOTBALL DE TABLE DE CAEN : 1 200 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 350 €)

LIGUE DE NORMANDIE DE NATATION : 25 000 €

(et apport d'une aide logistique estimée à : 4 000 €)

Cette dépense fera l'objet d'une demande de Budget supplémentaire.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association suivante :

AVANT GARDE CAENNAISE : 81 650,40 €

APPROUVE la transformation de l'avance remboursable versée en 2017 au Caen Handball, en une subvention de 60 000 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2019-06-24/23 - DIRECTION DES SPORTS - SOCIETE HIPPIQUE URBAINE DE CAEN -
MODIFICATION DES TARIFS SELON MARCHÉ DSP**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les tarifs 2019-2020 de la Société Hippique Urbaine de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2019-06-24/24 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE HORIZON
JEUNESSE - SUBVENTION AFFECTÉE INSTITUT LEMONNIER (PROJET SHINPI TEKI)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution de la subvention exceptionnelle suivante :

Horizon Jeunesse 3 000 €

APPROUVE l'attribution de la subvention affectée suivante :

Institut Lemonnier – projet Shinpi Teki 300€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**N° C-2019-06-24/25 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2020-
2021 POUR LA COMÉDIE DE CAEN - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE NORMANDIE**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le Centre Dramatique National de Normandie pour les années 2019-2020-2021,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec le Centre dramatique national de Normandie / Comédie de Caen et les autres partenaires publics la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour les années 2019-2020-2021.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/26 - PROJETS DE CONVENTIONS CADRE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE CAEN, CAEN LA MER HABITAT ET LA CAENNAISE SCDI POUR FAVORISER L'ACCUEIL D'ARTISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les projets de conventions cadre de mise à disposition de locaux pour favoriser l'accueil d'artistes entre la Ville de Caen, Caen la mer Habitat, et La Caennaise SCDI,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/27 - ZÉNITH DE CAEN - RAPPORT DE CCSPL AU CONSEIL MUNICIPAL - EXERCICES 2015-2016 ET 2016-2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport présenté,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/28 - APPEL À PROJETS 2019 - CONTRAT DE VILLE DE CAEN LA MER - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la mise en œuvre du programme d'actions 2019 du contrat de ville impliquant une participation financière du service Développement et Cohésion Sociale des Quartiers Prioritaires de la Ville de Caen de 174 500 euros, conformément à la répartition des financements par porteur et par action inscrits,

DECIDE de verser les subventions correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/29 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions,

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Marlux et Cie	1 600 €
Association VELISOL	750 €
Association Couleurs d'habitants	1 900 €
Comité des fêtes de la Grâce de Dieu	1 800 €
Compagnie NEJMA (Visage d'Orient)	800 €
Compagnie V.O	1 000 €
Chemin vers ailleurs	500 €
La Maladrerie Omni-Sports	3 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/30 - BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2018 PAR LA VILLE DE CAEN OU POUR SON COMPTE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan des opérations immobilières réalisées par la ville de Caen au cours de l'année 2018 et pour son compte par l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/31 - CESSIION DE DEUX TERRAINS PAR LA VILLE DE CAEN AU PROFIT DE L'OPÉRATEUR EDIFIDES, RUE BASSE ET PLACE DE LA LIBERTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la cession au profit de la société EDIFIDES ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, du lot 2 à la Guérinière (parcelle KC 154 et partie du domaine public déclassé par délibération du 21 novembre 2016, pour une superficie de 1 272 m², sous réserve du document d'arpentage) et du lot situé 108, rue Basse (parcelles LZ 45, 51 et 54) pour une superficie de 2 728m²,

PRECISE que la cession intervient en vue de la réalisation d'un programme mixte sur le quartier de la Guérinière, associant 30 logements environ, des locaux d'activités au rez-de-chaussée et au premier étage, et la réalisation d'un programme d'environ 51 logements sur la rue Basse,

MENTIONNE que la cession des deux terrains sera conjointe,

DIT que le prix de cession pour le lot 2 à la Guérinière est fixé à 90 € HT/m² de surface de plancher pour les logements et 50 € HT/m² de surface de plancher pour les locaux d'activités, ce qui fait ressortir le prix de cession à 211 355,20 € HT, sur la base des m² projetés au stade de la proposition d'EDIFIDES,

DIT que le prix de cession pour le lot situé 108, rue Basse est fixé à 370 € HT/m² de surface de plancher pour les logements, ce qui fait ressortir le prix de cession à 1 283 530 € HT, sur la base des m² projetés au stade de la proposition d'EDIFIDES,

INDIQUE que les prix de cession seront réajustés en fonction des m² de surface de plancher déclarés dans les permis de construire et en fonction des éventuelles modifications de surfaces d'ici la livraison du programme. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas de dépassement des superficies de plancher, soit 2 744,48 m² de surface de plancher pour le lot 2 place de la Liberté et 3 469 m² de surface de plancher pour la rue Basse,

PRECISE que préalablement à l'acte de vente sera signée avec l'opérateur EDIFIDES une promesse de vente aux conditions usuelles et suspensives et particulières ci-avant exposées,

INDIQUE que la durée de validité de la promesse est fixée au 30 juin 2020,

DIT que les frais liés à l'établissement du document d'arpentage pour le lot 2 seront supportés par la société EDIFIDES,

DIT que les frais notariés liés à l'établissement de ces différents actes seront supportés par la société EDIFIDES,

HABILITE Monsieur le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la promesse de vente, l'acte définitif de vente, ainsi que de façon générale, toutes pièces liées à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/32 - QUARTIER DU CHEMIN VERT - ESPACE TOURAINE - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RETROUVAILLES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE PRIÈRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de céder à l'association Retrouvailles, ou à toute personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain de 944 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, situé rue de Touraine, à prendre aux dépens de la parcelle IO n°86, d'une superficie totale de 20 225 m², en vue de la construction d'un équipement à vocation culturelle et culturelle,

DIT que le prix de cession est fixé à 90 € HT/ m² de surface de plancher soit 102 779,10 € HT sur la base des m² projetés dans le projet de permis de construire, les frais d'établissement de l'acte notarié étant supportés par l'acquéreur, ceux pour l'établissement du document d'arpentage par la ville,

INDIQUE que le prix de cession sera réajusté en fonction des m² de surface de plancher résultant du permis de construire et en fonction des éventuelles modifications de surfaces

d'ici la livraison du programme. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas d'évolution à la hausse de la superficie de plancher par rapport à celle aujourd'hui connue, soit 1 141,99 m² de surface de plancher ; en toute hypothèse, la surface de plancher ne pourra être supérieure de 10 % à celle connue aujourd'hui,

PRECISE que, préalablement à l'acte de vente, sera signée avec l'association Retrouvailles une promesse de vente aux conditions usuelles et suspensives ci-avant exposées,

INDIQUE que la durée de validité de la promesse de vente est fixée au 31 mars 2022,

PRECISE que les dépenses de déblais et de création des ouvrages eaux pluviales nécessaires à la construction seront engagées par la ville de Caen dans le cadre de l'aménagement d'ensemble de l'espace Touraine et feront l'objet d'un remboursement par l'association Retrouvailles à hauteur de 17 460 € HT,

DIT qu'une clause résolutoire sera insérée dans l'acte de vente pour limiter le délai de réalisation de la construction à 18 mois à compter du démarrage effectif des travaux. Cette condition porte sur l'achèvement du gros œuvre et des façades, non sur les aménagements intérieurs qui pourront être réalisés au fur et à mesure des financements obtenus,

DIT qu'une clause résolutoire sera également insérée dans l'acte de vente pour laisser la faculté à la ville d'annuler la vente dans l'hypothèse où les travaux de construction ne seraient pas mis en œuvre dans la durée de validité du permis de construire,

DIT que la recette à provenir sera imputée sur le budget annexe des opérations d'urbanisme de la ville de Caen,

DIT que les dépenses d'aménagement à la charge de la ville de Caen pour desservir l'emprise à céder seront programmées au budget annexe des opérations d'urbanisme de la ville de Caen,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente puis l'acte définitif de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/33 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE LA CITÉ DU CLOS SAINT-GERMAIN - RUE DU GRAND CLOS SAINT-GERMAIN - RUE DU PETIT CLOS SAINT-GERMAIN - RUE ABBAYE D'ARDENNES - RÉSILIATION ANTICIPÉE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET CAEN LA MER HABITAT ET CESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de résilier de manière anticipée le bail emphytéotique conclu le 27 décembre 2013 entre la ville de Caen et Caen la mer Habitat, portant sur les parcelles bâties, cadastrées IS 005 (1 712 m²), IS 003 (5 431 m²), IS 004 (1 357 m²) correspondant à l'actuelle Cité du Clos Saint-Germain comprenant 60 logements (32 logements collectifs et 28 logements individuels), située rue du Grand Clos Saint-Germain et Petit Clos Saint-Germain,

APPROUVE la cession de ces parcelles bâties ainsi que des emprises issues du domaine public déclassé, d'une surface de l'ordre de 4 033 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage, moyennant l'euro symbolique compte tenu des frais supportés par Caen la mer

Habitat pour la libération du site estimés à 1 241 000 € TTC (démolition et dépose des réseaux) au regard de la valeur des droits à construire qui ressort à 686 027 € HT,

DIT que la cession intervient dans le cadre du renouvellement urbain du site du Clos Saint-Germain qui vise la démolition de 60 logements sociaux et la reconstruction de 93 logements dont 58 logements sociaux et 35 logements en accession sociale,

MENTIONNE que la résiliation du bail emphytéotique prendra effet à la signature de l'acte de vente des parcelles sur lesquelles il porte,

PRECISE qu'il est prévu que les voies qui seront aménagées par Caen la mer Habitat dans le cadre de la réalisation du programme, fassent l'objet d'une rétrocession par Caen la mer Habitat au profit de la communauté urbaine Caen la mer, en lien avec la ville de Caen qui a conservé la compétence "éclairage public",

DIT que les frais notariés liés à la résiliation du bail emphytéotique et à l'établissement de l'acte de vente seront supportés par Caen la mer Habitat,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de résiliation du bail emphytéotique, puis l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/34 - DISPOSITIF DE RÉSORPTION DES FRICHES - CONVENTION D'INTERVENTION DE L'EPF NORMANDIE - ETUDES TECHNIQUES EN VUE DU PROJET DE RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 2 RUE GASTON LAMY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention d'intervention de l'EPF Normandie, jointe en annexe, en vue de la réalisation d'une étude technique sur les deux bâtiments situés à Caen, 2 rue Gaston Lamy, édifiés sur la parcelle MC n° 20 de 12 221 m²,

PRECISE que le budget maximum de l'étude a été évalué à 100 000 € HT, le financement étant réparti selon les modalités ci-avant exposées dont 20 000 € (20 %) + TVA sur la totalité de l'opération à la charge de la ville de Caen, soit un coût maximum de 40 000 €,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'intervention de l'EPF Normandie ainsi que tous documents liés à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/35 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - QUARTIER DU CHEMIN VERT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain pour le quartier Chemin Vert établi avec l'Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU), la Région Normandie, Action Logements, La Foncière Logement, La Caisse des Dépôts et

Consignations, Caen la Mer Habitat, la SCDI La Caennaise, la CLAMEC - Caen la Mer Emplois et Compétences,

PRECISE que la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 5 444 075,58 €, comprenant 4 348 575,58 € de subventions, et 1 095 500 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services ;

PRECISE que la participation financière de la Région Normandie s'entend pour un montant maximal de concours financiers prévisionnels de 6 456 308 €,

DIT que le projet de convention pourra faire l'objet d'ajustements techniques en vue de la signature par l'ensemble des partenaires prévue le 4 juillet 2019

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

50 pour - 2 abstentions, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN.

N° C-2019-06-24/36 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CAEN À L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, PLIANT OU CARGO - ADAPTATION ET SIMPLIFICATION DU DISPOSITIF PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'ensemble des modalités de simplification et d'optimisation des conditions d'octroi de l'aide de la Ville à l'achat d'un vélo à assistance électrique, d'un vélo pliant ou cargo, détaillées ,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(43 pour - 2 contre, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN – 7 abstentions, Monsieur Philippe DURON, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie Dominique FRIGOUT).

N° C-2019-06-24/37 - LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE - CONVENTION TRISANNUELLE AVEC LA FREDON

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/38 - RETRAIT DE LA VILLE DE CAEN DE LA MAISON DE L'INFORMATION POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI (MIFE)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

AUTORISE la Ville de Caen à quitter l'association MIFE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi),

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(45 pour - 7 contre, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Madame Marie Dominique FRIGOUT, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie-Jeanne GOBERT).

N° C-2019-06-24/39 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉTRO-FESTIVAL 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée d'un montant de 16 000 € pour soutenir l'organisation du Rétro festival,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

(50 pour - 2 contre, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Rudy L'ORPHELIN).

N° C-2019-06-24/40 - SERVICE EUROPE ET RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les subventions de fonctionnement suivantes :

RELATIONS INTERNATIONALES 65-65748-048-0017 (LC 1025)		
	Accordées 2018(€)	Propositions 2019 (€)
ASSOCIATION CAENNAISE POUR LA CONNAISSANCE DE L'ALLEMAGNE – A.C.C.A.	8000	8000
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-PORTSMOUTH	450	450
ASSOCIATION JUMELAGE	640	640

CAEN-NASHVILLE		
ASSOCIATION JUMELAGE CAEN-ALEXANDRIA	300	300
ASSOCIATION CAENCALVADOS- ROUMANIE	1000	1000
ASSOCIATION FRANCE - ETATS-UNIS	250	250
AMITIE POMMIERS ET BAOBABS	450	450
CITIM	1500	1500
ACASEA – AMITIE ET COOPERATION SUD-EST ASIATIQUE	800	800

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

(42 pour - 9 abstentions, Monsieur Philippe DURON, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Madame Marie Dominique FRIGOUT, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD).

Monsieur Pascal PIMONT n'a pas pris part au vote.

N° C-2019-06-24/41 - SERVICE COMMERCE - ORGANISATION DE NOVEMBRE GOURMAND 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la reconduction de l'opération novembre Gourmand, aux conditions énoncées,

DIT que les dépenses seront imputées sur les lignes de crédit 3800 de la Direction des Relations internationales pour Croq'US,

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à solliciter les organismes susceptibles d'apporter un cofinancement au taux le plus élevé.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/42 - SERVICE COMMERCE - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITIONS D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SAS MOOK'S & JACK'S,

ARRETE à. 10 000,00 € (dix mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SAS MOOK'S & JACK'S, pour son établissement situé au 24 rue de la Fontaine, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SAS MOOK'S & JACK'S,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SAS MOOK'S & JACK'S,

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SAS PULCINELLA,

ARRETE à 5 000,00 € (cinq mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SAS PULCINELLA, pour son établissement situé au 10 rue Hamon, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SAS PULCINELLA,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SAS PULCINELLA,

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SAS COFFEE CAEN,

ARRETE à 6 000,00 € (six mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SAS COFFEE CAEN, pour son établissement situé au 86 boulevard du Maréchal Leclerc, 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SAS COFFEE CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SAS COFFEE CAEN.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/43 - SPL EPOPEA - DÉSIGNATION D'UNE(E) REPRÉSENTANT(E) À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les différentes désignations ci-dessous,

DÉSIGNE en tant que représentant de la collectivité auprès des Assemblées Générales de la société, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre
- Mme Nathalie BOURHIS,

PRÉCISE que ce représentant n'est pas autorisé à percevoir une rémunération ou bénéficier d'avantages particuliers,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/44 - 3F IMMOBILIÈRE BASSE SEINE - ACQUISITION D'UN LOGEMENT SITUÉ 80 RUE DE FALAISE À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 30 767 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 30 767 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 93580 constitué de 2 lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/45 - 3F IMMOBILIÈRE BASSE SEINE - ACQUISITION DE 209 LOGEMENTS COLLECTIFS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 7 491 600 EUROS AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE À HAUTEUR DE 50 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 40,92 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du contrat à venir entre la société Immobilière Basse Seine et la Banque Postale.

DIT QUE les principales caractéristiques du prêt garanti contracté auprès de la Banque Postale sont les suivantes :

Montant : 9 155 000 euros

Durée du prêt : 25 ans

Amortissement du capital : constant

Périodicité des échéances : trimestrielle
Taux d'intérêt fixe : 1,61 % l'an

DECLARE que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

RECONNAIT être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution. Et être par ailleurs pleinement averti du risque de non remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,

S'ENGAGE à payer, à première demande de la Banque Postale, toute somme relative à la présente garantie, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que la Banque Postale ne s'adresse au préalable à l'Emprunteur défaillant. En cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'Emprunteur, la garantie pourra être mise en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale à la Ville de Caen au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée,

AUTORISE, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/46 - CAEN LA MER HABITAT - CONSTRUCTION DE 103 LOGEMENTS SITUÉS AU 21 RUE ALBERT 1ER À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 7 094 188 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 094 188 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 96492 constitué de cinq lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10 % des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/47 - CAEN LA MER HABITAT - ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS SITUÉS RUE DE LA HAIE VIGNÉ À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 973 053 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 973 053 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 95289 constitué de cinq lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/48 - SOCIÉTÉ CAENNAISE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER - CONSTRUCTION DE 16 LOGEMENTS SITUÉS 11 -11 BIS RUE DES ACADIENS À CAEN - GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 460 000 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 460 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 96424 constitué de quatre lignes de Prêt.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt,

AUTORISE le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/49 - DIRECTION GÉNÉRALE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT - DEMANDE GLOBALE DES SUBVENTIONS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2019 :

Direction de l'urbanisme :

- LE PAVILLON	118 000 €
- TERRITOIRES PIONNIERS	6 000 €
- UNICAEN	750 €

Service du commerce :

- LES VITRINES DE CAEN	50 000 €
- CŒUR DE CAEN COMMERCE	25 000 €
- SOCIETE DEPARTEMENTALES DU CALVADOS FOIRE AGRICOLE DE CAEN	1 200 €
- ASSOCIATION LA TRIPIERE D'OR	10 000 €
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU CENTRE COMMERCIAL MOLIERE	2 100 €
- UFC QUE CHOISIR	500 €
- ASSOCIATION DU GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DU CALVADOS	5 100 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/50 - 75ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT, DE LA BATAILLE DE NORMANDIE ET DE LA LIBÉRATION DE CAEN - CONVENTION DE MÉCÉNAT CREDIT AGRICOLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de mécénat avec le Crédit Agricole Normandie dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, de la Bataille de Normandie et de la Libération de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/51 - 75ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT, DE LA BATAILLE DE NORMANDIE ET DE LA LIBÉRATION DE CAEN - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, de la Bataille de Normandie et de la Libération de Caen,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/52 - 75ÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT, DE LA BATAILLE DE NORMANDIE ET DE LA LIBÉRATION DE CAEN - CONVENTION CADOMUS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat avec CADOMUS dans le cadre du 75^{ème} anniversaire du Débarquement, de la Bataille de Normandie et de la Libération de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/53 - PERSONNEL MUNICIPAL - MODIFICATION N°1 DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1^{er} janvier 2019, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2019, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux commissions administratives paritaires et aux changements d'organisation,

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} juillet 2019,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/54 - RENOUELEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le(s) marché(s) correspondant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa (leur) bonne exécution.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/55 - MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

VALIDE les modalités d'organisation de l'apprentissage dans la collectivité figurant au rapport de présentation,

AUTORISE le maire ou son représentant à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement du coût salarial afférent à ces contrats,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'apprentissage dans la collectivité.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/56 - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - ACTUALISATION DE LOYER DU PATRIMOINE GIVC AU 1ER JUILLET 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à une actualisation des loyers du patrimoine GIVC similaire à celle du patrimoine de Caen-la-Mer Habitat à savoir une augmentation de 1,25 % au titre de l'année 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/57 - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT - PARTICIPATION DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le logement sur la base de 0.17€ par habitant soit 17 918,51 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/58 - PLAN LOCAL DE SANTÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE, d'attribuer une subvention affectée :

- aux associations suivantes, pour un montant total de 27 200 €, au titre de l'appel à projets 2019 :

Théâtre de Saïdi	1 500€
Planning familial	1 000€
Caen Saint Jean Eudes	1 500€
Vélisol	2 000€
CPIE l'aulne vert	1 500€
Ligue contre le cancer	3 000€
Mission locale	500€
La butte	1 500€
Advocacy Normandie	1 800€

France Alzheimer 2 000€
Association santé éducation et prévention sur le territoire de Basse- Normandie 900€
Centre municipal d'animation de la folie Couvrechef, centre socio-culturel CAF de la Guérinière, centre socio-culturel CAF de la Pierre Heuzé, centre socio-culturel CAF de la Grâce de Dieu, centre socio-culturel CAF du chemin vert..... 10 000€

- à l'EPSM afin de promouvoir l'accès à la santé et aux droits des Personnes en Situation de Prostitution à hauteur de 4 000 €,

- à l'UFSBD afin d'effectuer des séances de dépistage et de prévention bucco-dentaire dans les écoles maternelles des quartiers prioritaires de la Ville à hauteur de 6 100 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/59 - DÉNOMINATION DU NOUVEL OUVRAGE SUR L'ORNE - OPÉRATION TRAMWAY 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de dénommer pont du Capitaine Reynolds la nouvelle passerelle sur l'Orne réalisée lors de l'opération Tramway 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-06-24/60 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC FOURRIÈRE AUTOMOBILE- PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES EXERCICES 2016 ET 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la communication des rapports d'activité relatifs au contrat de concession d'exploitation de la fourrière automobile pour les années 2016 et 2017,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE,
LE 28 JUIN 2019**